



L'art de dire sans dire... tout en le disant quand même ?



Introduction

Hier (11/07), **G. Darmanin a réuni**, autour des Directeurs Généraux de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), **tout un aréopage** de gradés et galonnés divers. Ceci pour leur annoncer les grandes orientations de Bercy dans le cadre du Comité d'Action Publique 2022 (CAP 2022).

Ce grand distrait de Gérald a dû sûrement **oublier qu'il existait à Bercy des fédérations** ministérielles (représentant plus de 150 000 agents...), qui auraient pu être intéressées par ces propos... Passons.

Ce discours, très attendu, contient, au milieu d'annonces assez claires, **un certain nombre de choses plutôt sibyllines**, des non-dits, voire des sujets assez soigneusement évités. C'est presque à se demander s'il était vraiment utile de convoquer tout ce joli petit monde (et de financer cette concentration de « gros indices »), pour rester dans un tableau qui demeure, pour partie, ... impressionniste !



I – Les annonces



1° Coup de tabac sur les missions...

Pour les troupes « bercyennes », le ministre distingue quelques priorités. Pour les deux directions « convoquées », il s'agit de :

- la réussite du prélèvement à la source (DGFIP),
- la chasse au tabac de contrebande (DGDDI).

Pour la Douane, on avait bien remarqué ce côté « monomaniacque », concernant « l'ennemi des poumons ».

Mais, **à notre sens, c'est un peu court** pour les orientations fortes d'une administration chargée, entre autres, du contrôle des échanges internationaux (excusez du peu...).

On note aussi au passage que dans la phrase du ministre, les buralistes (!) sont cités avant l'ensemble des Français (sic)...



2° Transfert/abandon du recouvrement

Une autre annonce est « fondatrice » (notez les guillemets!) : le fait que **l'essentiel du recouvrement de l'État soit redonné à la DGFIP**. La DGDDI ne conserve que la fiscalité « *proprement douanière, c'est-à-dire relevant des missions de contrôle des flux et des marchandises* ».

Au final, il devrait y avoir, à la fin du quinquennat, une agence chargée de l'ensemble du recouvrement de la fiscalité et des prélèvements sociaux.

Même si on est en quête de précision, au vu du dernier élément notamment mais aussi de ce qui précède, il semble bien que la casquette d'administration fiscale et comptable de la Douane soit bientôt largement rangée au rayon des souvenirs. Ce n'est pas tout à fait une surprise, c'est néanmoins une sévère bordée sur le navire !

■ ■ ■ 3°) Autres annonces

Par ailleurs, il convient de signaler que la **suppression de 25 « petites » taxes** pour un montant de 400 millions a été annoncée pour les deux ans qui viennent. Une large partie concerne la DGDDI.

Ce n'est pas existentiel en termes de volume fiscal, mais il y aura des impacts sur les missions et le réseau.

À l'inverse, il sera fait un effort à notre égard pour **prendre en compte le Brexit**, surtout s'il s'agit d'une sortie « dure », ce qui n'est pas encore déterminé à l'heure actuelle.

Et puis... c'est à peu près tout !



II – À mots couverts



1°) Chute d'effectifs

Le ministre écarte la politique du rabot et indique qu'on **réfléchit d'abord aux missions** et que la question des moyens et des effectifs vient après.

En fait, on a presque l'impression que nos décideurs n'osent pas tout à fait ouvrir les hostilités sur ce point.

Alors qu'eux comme les agents et nous-mêmes imaginons assez précisément les conséquences de tout cela.

G. Darmamin admet que l'issue sera une baisse de l'emploi public. Il évoque la peur de la saignée à la DGFIP et se veut apaisant en annonçant que la DGFIP ne « *connaîtra pas un sort différent des autres administrations* ». On ne sait pas si ceci est de nature à rassurer ladite DGFIP... ou à inquiéter toutes les autres !

Sans prendre trop de risque, on peut imaginer que la plupart des directions vont « morfler » à proportion de leur taille, et de leur volume et nature de restructurations. En clair, la DGDDI aura sa ration de pots cassés !



2°) Plan de départs

Notre « cher » ministre insiste aussi sur l'importance de chaque mot, notamment aussi quand, au détour d'une phrase, il parle de « plan de départ volontaire ».

On retient donc le qualificatif « volontaire », mais on sait bien quel contenu l'administration a les moyens de donner à cet aspect soit-disant « choisi »...

L'autre mot qui compte donc, c'est « départ ». Ainsi, le message est assez clair au bout du compte.

G. Darmanin termine sur le fait que Bercy n'est pas une « citadelle », mais plutôt « une tour de contrôle ».

La « citadelle », c'est déjà un recul par rapport à une appellation plus souvent utilisée (la « forteresse »), s'agissant de Bercy. Il semble que l'on soit très loin de cet univers faisant appel à des notions de puissance, et les choses ne vont pas vraiment s'améliorer...

Quant à la « tour de contrôle », chère au ministre, on se demande si elle sera vraiment en mesure de réguler tout le « trafic » incombant à ce ministère. On a comme un doute...

Pour conclure

À lire ce discours et à entendre tous les débats qui le précédaient, on a un peu le sentiment que le politique a, en quelque sorte, retenu les coups (toutes proportions gardées!).

À le relire, on se dit que ce n'est pas tout à fait le cas. En effet, il y a des annonces explicites et beaucoup de choses dites en creux.

Il est évident que la DGDDI sera largement concernée.

Nous attendions une position sur un scénario non dénué de (tristes) fondements : une Douane recroquevillée sur les plateformes, les centres d'expertise, quelques services centraux (ciblage, informatique, ...) et la SURV en annexe à tout cela.

Avant que quelqu'un se dise, à terme, qu'en fait tout ceci n'a pas grand sens ou efficience et fasse exploser le tout ...

N'en déplaise à l'hôte de la « citadelle », **ce n'est pas dans ce discours que nous avons trouvé des éléments propres à porter un autre souffle, un vrai celui-là.**

Paris, le 12 juillet 2018